

Kit "Arrêt et stationnement interdits sauf PMR"

Références.

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Poteau rectangulaire 80 x 40 mm | 2180210 |
| Poteau rond Ø 60 mm | 2180211 |

Descriptif.

Kit complet comprenant un panneau "Arrêt et stationnement interdit" et un panonceau "Sauf PMR" correspond à la nouvelle norme.

Ce kit panneaux + poteau + fixations est conçu pour un usage extérieur et est très résistant.

- 1 Panneau routier aluminium galvanisé
- 1 Panonceau routier aluminium galvanisé rétro
- 1 Poteau galvanisé rond ou rectangulaire au choix avec bouchon et fixations adaptées.

SIGNALISATION DES PLACES HANDICAPÉES

Une place adaptée aux personnes à mobilité réduite doit être signalée de façon horizontale (marquage au sol) et verticale (panneau). Sur les voies publiques, cette signalétique est obligatoire.

Les panneaux "Interdit de stationner" doivent être remplacés par les panneaux "Interdit de s'arrêter et de stationner" et les panonceaux "Interdit sauf G.I.G. - G.I.C." doivent être remplacés par la nouvelle version "Sauf PMR".

Caractéristiques.

• Kit regroupant tous les éléments nécessaires à la signalisation d'un emplacement de parking réservé aux personnes handicapées :

- Panneau routier "arrêt et stationnement interdits" (B6d), dimension : Ø 450 mm
- Panonceau routier "Sauf personnes à mobilité réduite" (M6h), dimensions : 500 x 150 mm
- Poteau galvanisé de 2 mètres de hauteur (prévoir 50 cm à enfoncer dans le sol) avec bouchon. Choisir parmi deux modèles : rectangulaire aux dimensions 80 x 40 mm ou rond diamètre 60 mm
- Paire de brides de fixations (pour poteau carré ou rond en fonction de votre choix)

• Panneaux en aluminium galvanisé rétro réfléchissant de classe 1

• Fixation sur poteau

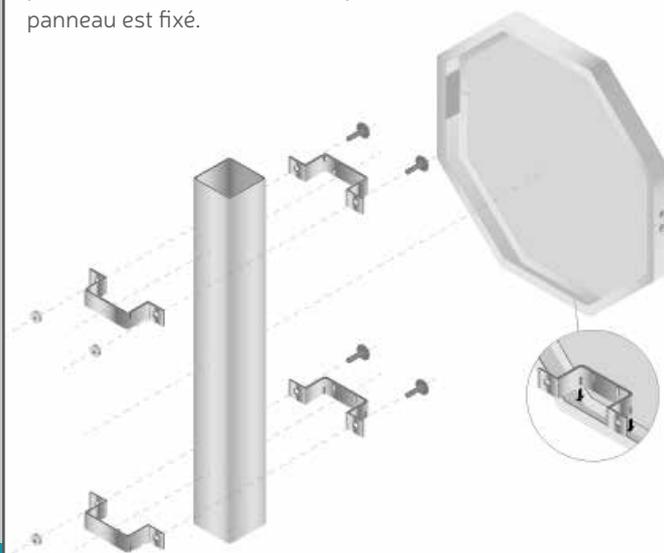
• Conçu pour un usage extérieur, très résistant

• Poids total de l'ensemble : 10,1 Kg

• Correspond à la nouvelle norme : arrêté du 26 juillet 2011 (J.O. du 4 août) : une double signalisation, au sol et en hauteur, est obligatoire pour signaler les places adaptées. Cette double signalisation permet de repérer facilement les places adaptées si les usagers ne connaissent pas spécialement les lieux. Elle permet également d'indiquer aux personnes valides que ces places sont réservées aux personnes handicapées.

Pose.

Placez la première partie des brides de fixation en haut et en bas de votre panneau en sens opposé, en les faisant glisser sur les rebords de votre panneau. Placez votre panneau autour du poteau. Placez la deuxième partie de la bride autour du poteau, placez vos vis dans les trous prévu, boulonnez et serrez, votre panneau est fixé.



HandiNorme

L'accessibilité des ERP



Par Courrier

37 avenue Calmette
ZAC Ravennes les Francs
59910 BONDUES



Par Téléphone

03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com